

Ouvrages à détruire sur la Gartempe: une priorisation circonstancielle



Le scénario sur ce cours d'eau, « Gartempe, » n'a rien de particulier. C'est la déclinaison locale du dogme national. Dans les Rex (retours d'expérience) l'acceptation du propriétaire constitue aux yeux des démolisseurs, un élément qui permet de conclure à la "réussite" de l'opération. Cette lorgnette sur l'autosatisfecit administratif nécessite quelques explications, car le lecteur ne s'imagine pas comment est obtenu ce consentement.

Par des priorités scientifiques ?

Rien de tel. Ces seuils ont été choisis parce que les propriétaires étaient âgés et fatigués pour certains ou citoyen anglais pas vraiment intéressé par l'ouvrage hydraulique.

Un pied de nez aux parlementaires : le Code de l'environnement stipule que les ouvrages doivent être «*gérés, entretenus et équipés* » mais les Agences de l'eau relisent la loi avec une approche dogmatique : un faible % de subvention (non garantie) pour certains aménagements, pas pour d'autres (les vannes ou moines non éligibles, par exemple) et un financement maximum pour les destructions d'ouvrages. L'iniquité des subventions constitue un levier pédagogique fort. Le quatrième seuil, le moulin Berger, la propriétaire inquiète par le projet de passe à poissons qu'elle redoutait de devoir supporter financièrement a vendu son moulin qui était encore équipé de sa roue. Les autres attendent les chiffres.

La priorisation est d'abord humaine et opportuniste.





Le bien être des poissons prime les impacts sur la santé humaine

Les témoignages convergent sur les effets collatéraux de la continuité écologique sur la santé humaine (stress, AVC) et l'impact social: différends familiaux, contentieux, divorces etc... Un volet encore ignoré qui mériterait une étude sérieuse. Le mal-être du propriétaire de moulin ou d'étang vaudrait moins que le bien-être du chabot ?

La situation réelle

L'acceptation du propriétaire pour détruire son ouvrage résulte d'une désinformation croisée (DDT-ONEMA- FD de pêcheurs-Syndicats de rivières) et réitérée sur ses obligations, associée à des menaces (de tous ordres : sanctions administratives, financières, pénales, peine de prison) au harcèlement et enfin à l'absence quasi-systématique de prise en considération des éléments opposés.

Les propriétaires les plus fragiles : les étrangers et les personnes âgées ; les plus zélés pour détruire: les Collectivités (car pour elles, l'argent est gratuit).

Le dessous des cartes n'est pas glorieux du tout : cela commence toujours par un excès de pouvoir et se conclut par un abus de faiblesse.

Etudes initiées par le Syndicat SMABGA (Châteauponsac).

Illustrations : certains seuils sur la Gartempe sont beaucoup plus paisibles que des obstacles naturels.